

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VAL-D'ARC

DELIBERATION 22+089

L'an deux mil vingt-deux et le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural d'Aiguebelle, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers : Date de convocation : 07/12/2022
En exercice : 23 Date d'affichage : 07/12/2022
Présents : 19
Votants : 19

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - GACHET Roger - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno — RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - BOIVINEAU Myriam - - GAZET Véronique - GENON Marie - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - JABOUILLE Martine

Excusés : MM. - DELWAL Jean-Luc - RICHARD Denis
Mmes COMBET Claire - PEREZ Stéphanie

A été nommé secrétaire de séance : Josyane BAZIN



Objet : Affectation de résultat 2021

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021 519 839,77 €

Section d'investissement

Solde d'exécution - 153 633,81€

Restes à réaliser

| Dépenses | Recettes | Solde |
|----------|----------|-----------|
| 46 000 € | 48 809 € | + 2 809 € |

Besoin de financement de la section 150 824,81 €



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, décide d'affecter au budget 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

| | |
|---|--------------|
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 | 150 824,81 € |
| Excédent de fonctionnement reporté | 369 014,96 € |

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire

Le Maire
José RICO-PEREZ